

Communiqué de presse :

Meaux,

Le 28 juin 2024,

Une candidate a tenu des propos mensongers accusant les fonctionnaires de la mairie de Meaux de « refuser de garantir l'impartialité des votes » dans le cadre de l'organisation du premier tour des élections législatives.

Les services de la mairie ont reçu les listes d'assesseurs des candidats aux législatives. Sur la liste de la candidate en question, conformément aux dispositions législatives en vigueur, nous avons demandé **un complément de pièces afin de vérifier que les personnes désignées remplissaient les conditions nécessaires pour exercer les fonctions d'assesseur et/ou de délégué.**

En effet, **l'article R44 du Code Électoral** précise que chaque électeur « a le droit de désigner un assesseur et un seul pris parmi les électeurs du département ». Son **article R47** mentionne que « les délégués titulaires et suppléants doivent justifier, par la présentation de leur carte électorale, qu'ils sont électeurs dans le département où se déroule le scrutin ». En complément, la circulaire du 16 janvier 2020 du Ministère de l'Intérieur, indique que le candidat doit transmettre « leur lieu d'inscription sur la liste électorale afin de prouver leur qualité d'électeur dans le Département. Aucun document justificatif **n'a été fourni par la candidate.**

Ainsi, lorsque la liste nous a été transmise, en lien avec la candidate en question, ses équipes de campagne ainsi que son avocat, **nous avons immédiatement saisi le magistrat de permanence au tribunal de Grande Instance afin qu'un avis soit rendu sur la divergence de lecture de ces articles.**

En aucun cas ces listes ont été refusées. D'ailleurs, une seconde liste d'un autre candidat est dans la même situation. Nous attendons actuellement la réponse du juge. Remettre en cause le travail de fonctionnaires est indigne, nous mettons un point d'honneur à travailler dans la sérénité, dans l'impartialité et dans la stricte légalité comme nous le faisons depuis toujours. C'est d'ailleurs la première fois qu'une telle accusation est portée à l'égard des agents.

Je salue le travail considérable des agents de la ville pour organiser ces élections soudaines dans les meilleures conditions possibles tout en gardant sang-froid et professionnalisme face à des pressions inutiles.

Le Directeur Général des Services de la Ville de Meaux